

ARRÊTÉ n° 2026-05-A025

du Maire de la Commune d'IZE

**Portant sur la réglementation de la circulation
Chemin de la Fiandière et 1367 Route Neuve à
Izé à compter du 25 mai 2026 et jusqu'au 25
aout 2026, Commune d'IZE.**

Madame JACQUEMIN Carine, Maire de la Commune d'IZE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise ENSIO ARGENTAN, TSA 70011 à DARDILLY CEDEX (69134) représentée par Monsieur SEMEGA Ibrahima, reçue le 06/05/2026 en mairie,

Considérant que la sécurité publique, pendant la durée des travaux nécessite une réglementation de la circulation.

ARRETE

Article 1er - Pendant la durée des travaux de CREATION DE RESEAUX TELECOM POUR LA FIBRE OPTIQUE, la circulation sera alternée manuellement.

Le dépassement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds et la vitesse sera limitée à 30 Km/h. Le stationnement sera interdit le long du chantier.

Article 2 - La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation et du stationnement sera mise en place par l'entreprise ENSIO ARGENTAN, TSA 70011 à DARDILLY CEDEX (69134)

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en Mairie par les soins de Madame le Maire de la Commune d'IZE.

Article 4 - Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par Monsieur le Maire à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. le directeur départemental des territoires à Laval,
- M. le responsable de l'agence ATDC, Conseil Départemental, 86 rue du Pressoir Salé à LAVAL

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A Izé, le 20/05/2026

Le Maire

Carine JACQUEMIN

